



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
15 DÉCEMBRE 2025**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), tenue le lundi 15 décembre 2025 à 9 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de Madame Marie-Ève Couturier, et à laquelle ont assisté :

Mme Lise Gagnon, vice-présidente
M. Michel Corbeil, 2^e vice-président
Mme Anna Guarnieri, membre
Mme Nathalie Lepage, membre
M. Éric Ladouceur, membre

Étaient présents :

Mme Geneviève Ollivier, directrice générale et greffière-trésorière
M. Jean-Philippe Viens, chef projets et gestion d'actifs
Mme Marie-Ève Pouliot, adjointe administrative

Étaient également invités à titre d'observateurs :

M. Darcy L'Italien, conseiller politique, Cabinet du maire, Ville de Terrebonne
M. Gabriel Michaud, directeur, Cabinet du maire, Ville de Mascouche
M. Jasmin Savard, directeur général, Ville de Mascouche

RÉSOLUTION NO: A2025-12-132 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Michel Corbeil

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-12-133 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 24 novembre 2025 et de l'assemblée extraordinaire du 3 décembre 2025;
4. Dépôt :
 - Lettre d'acceptation du congé sans solde pour l'employé 200050;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

- Lettre de fin de période d'entraînement au poste d'opérateur-réseau pour l'employé 200050;
 - Lettre d'embauche de la Greffière-trésorière adjointe;
 - Lettre d'entente particulière relative à l'exécution des tâches administratives du personnel syndiqué;
 - Lettre d'entente particulière de l'employé 200050.
5. Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer;
 6. Abrogation de la résolution d'un emprunt temporaire – Règlement d'emprunt 47;
 7. Octroi de soumission RAIM-2025-010 – Programme d'assurance de dommages 2026-2030;
 8. Adoption de la politique de prévention en matière de violence conjugale, familiale et à caractère sexuel;
 9. Mise à jour de la résolution A2024-04-56 - Nomination des membres sur le comité du Plan directeur d'aqueduc;
 10. Autorisation – Facturation d'une quote-part supplémentaire à la Ville de Mascouche;
 11. Affaires nouvelles;
 12. Correspondance :
 - MRC Les Moulins – Règlement numéro 134-6-2 en vue de l'adoption du Règlement amendant l'annexe 1 du règlement numéro 134-6 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de remplacer, à compter du 1^{er} janvier 2025, les articles 1.2.70, 10.3.2 et 10.3.7 du texte du régime de retraite (annexe 1 du règlement numéro 134-6).
 13. Période de questions;
 14. Huis clos;
 15. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-12-134

(Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 24 novembre 2025 et de l'assemblée extraordinaire du 3 décembre 2025)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 24 novembre 2025 et de l'assemblée extraordinaire du 3 décembre 2025 soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2025-12-135 (Dépôt)

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins prenne connaissance du dépôt suivant :

- Lettre d'acceptation du congé sans solde pour l'employé 200050;
- Lettre de fin de période d'entraînement au poste d'opérateur-réseau pour l'employé 200050;
- Lettre d'embauche de la Greffière-trésorière adjointe;
- Lettre d'entente particulière relative à l'exécution des tâches administratives du personnel syndiqué;
- Lettre d'entente particulière de l'employé 200050.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-12-136 (Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Corbeil

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires et déductions payés par retrait direct aux montants respectifs de 740 556,52 \$ et 235 361,27 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 2 507,03 \$, 417 576,82 \$ et 4 182,79 \$ préparées le 9 décembre 2025 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-12-137 (Abrogation de la résolution d'un emprunt temporaire – Règlement d'emprunt 47)

ATTENDU QUE la résolution A2025-04-45 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) procédait à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 47 décrétant le financement des travaux de conduite d'aqueduc, pavage, bordures, chambre d'aqueduc avec débitmètre et abandon de la conduite existante et autorisant un emprunt au montant de 1 700 000 \$;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a décidé que le financement de ces travaux sera désormais assumé par le fonds de roulement de la RAIM, sans recours à un emprunt externe;

ATTENDU QUE cette décision vise à optimiser la gestion financière de la RAIM et à réduire les coûts liés aux intérêts et frais d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur

APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la RAIM abroge la résolution A2025-04-45 autorisant le règlement d'emprunt numéro 47.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-12-138

(Octroi de soumission RAIM-2025-010 – Programme d'assurance de dommages 2026-2030)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a procédé à un appel d'offres public pour le renouvellement de son programme d'assurances générales pour les cinq (5) prochaines années (RAIM-2025-010);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres par lots a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 septembre 2025;

ATTENDU QU'une seule soumission complète et conforme a été reçue et ouverte publiquement le 11 novembre 2025, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Prix	
	LOT 1	LOT 2
<i>BFL Canada services risques et d'assurances inc. (BFL)</i>	215 809,00 \$	157 273,00 \$

ATTENDU QUE la RAIM a demandé l'expertise de monsieur Simon Julien, premier directeur principal de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, pour la préparation des devis d'assurance et d'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE l'estimation de ce contrat au montant de 437 425,72 \$ (t.t.c);

ATTENDU QUE le rapport de monsieur Simon Julien recommande à la RAIM d'accepter la soumission par lot de la société *BFL Canada services risques et d'assurances inc.* dont le coût du lot 1 s'élève à 215 809,00 \$ et celui du lot 2 à 157 273,00 \$, plus les taxes applicables.

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de *BFL Canada services risques et d'assurances inc.* pour l'acquisition d'un programme d'assurances générales de la RAIM pour la période du 31 décembre 2025 au 1^{er} janvier 2027 au montant total de 373 082,00 \$ (taxes de 9 % en sus) détaillé comme suit :

	Garantie d'assurances	Période	Prix
LOT 1	Automobile, biens, équipements d'entrepreneurs, biens de la Maison Étienne-Forget, crime et bris des machines	31 décembre 2025 au 30 décembre 2026	215 809,00 \$
LOT 2	Différentes responsabilités	1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	157 273,00 \$
Prime annuelle, excluant les taxes			373 082,00 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2025-12-139

(Adoption de la politique de prévention en matière de violence conjugale, familiale et à caractère sexuel)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) reconnaît que la violence conjugale, familiale et à caractère sexuel est inacceptable et peut avoir des impacts sur le milieu de travail;

ATTENDU QUE la RAIM a le devoir de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection des employés lorsqu'elle sait ou devrait raisonnablement savoir qu'un employé est exposé à une situation de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel sur les lieux de travail;

ATTENDU QUE la RAIM souhaite favoriser un environnement de travail sécuritaire, respectueux et exempt de toute forme de violence;

ATTENDU QUE la Politique de prévention en matière de violence conjugale, familiale et à caractère sexuel a été rédigée afin de répondre à ces objectifs et obligations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Michel Corbeil

QUE le conseil d'administration de la RAIM adopte la Politique de prévention en matière de violence conjugale, familiale et à caractère sexuel, et que cette politique entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-12-140

(Mise à jour de la résolution A2024-04-56 - Nomination des membres sur le comité du Plan directeur d'aqueduc)

ATTENDU la résolution 109-06-2015 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme Aqua Data pour les services professionnels d'élaboration du Plan directeur d'aqueduc;

ATTENDU les résolutions 169-12-2017 et 83-07-2020 demandant aux villes de Terrebonne et Mascouche de nommer des élus et fonctionnaires pour siéger sur le comité du Plan directeur d'aqueduc;

ATTENDU QUE la RAIM a mandaté la firme CIMA+ S.E.N.C. pour les services professionnels pour la mise à jour du Plan directeur d'aqueduc par la résolution A103-09-2022;

ATTENDU QUE la description du mandat du comité, ses objectifs et sa composition ont été redéfinis afin d'assurer la mise en place des recommandations stratégiques découlant dudit rapport;

ATTENDU QU'il y a lieu de renommer les membres dudit comité formé par des représentants de la RAIM, de la Ville de Terrebonne et de la Ville de Mascouche;

ATTENDU QUE la résolution A2024-04-56 a procédé à la nomination des personnes appelées à siéger sur le comité du Plan directeur d'aqueduc;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la composition de ce comité afin de refléter les changements nécessaires;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE la RAIM demande à chacune des villes membres de nommer les personnes suivantes pour siéger sur le comité du Plan directeur d'aqueduc :

- Un représentant élu siégeant à la RAIM;
- Un représentant de la direction du génie;
- Un représentant de la direction des travaux publics;
- Un représentant de la direction du développement économique et/ou de la direction de l'urbanisme durable.

QUE la RAIM nomme les personnes suivantes pour siéger sur le comité du Plan directeur d'aqueduc :

- La Directrice générale et ses représentant ;
- Le Chef projets et gestion d'actifs.

Les maires des villes ou leur représentant désigné sont membres d'office.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-12-141

(Autorisation - Facturation d'une quote-part supplémentaire à la Ville de Mascouche)

ATTENDU la résolution A2025-08-78 acceptant le dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux Villes membres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 préparé par la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés;

ATTENDU QUE selon ce rapport, l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au montant de 1 600 124 \$ présenté au rapport financier 2024 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) se répartit de la façon suivante entre les villes membres :

- Ville de Terrebonne : 2 119 506 \$
- Ville de Mascouche : (519 382) \$

ATTENDU que la portion de la Ville de Mascouche est en négatif;

ATTENDU QUE la Ville de Mascouche désire remédier à la situation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Corbeil
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise la facturation d'une quote-part supplémentaire, au montant de 519 382 \$ à la Ville de Mascouche en date de décembre 2025 afin de rétablir l'équilibre dans la répartition des excédents cumulés non affectés qui avaient été calculés au 31 décembre 2024 entre les Villes partenaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2025-12-142 (Correspondance)

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE la correspondance mentionnée à l'ordre du jour soit acceptée tel que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-12-143 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Présidente

Greffière-trésorière